

Intervention de Pierre Werner sur le sommet européen de décembre 1974 (Luxembourg, 21 janvier 1975)

Légende: Le 21 janvier 1975, Pierre Werner, ministre d'État honoraire et chef du groupe parlementaire chrétien-social, intervient à l'occasion des débats à la Chambre des députés du Luxembourg sur la déclaration du ministre d'Etat et président du gouvernement Gaston Thorn du 19 décembre sur le récent sommet européen. Pierre Werner revient notamment sur les résultats positifs du sommet de Paris, qui a réuni du 9 au 10 décembre 1974 les chefs d'Etats et de gouvernement des Neuf.

Source: Compte rendu des travaux de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, Mardi 21 janvier 1975 (36e séance). Session ordinaire de 1974-1975. Volume I. Luxembourg. pp. 2609-2614.

Copyright: (c) Chambre des Députés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_pierre_werner_sur_le_sommet_europeen_de_decembre_1974_luxembourg_21_janvier_1975-fr-09ae7759-38ec-4390-808b-f95ae8b0418e.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Nous procédons maintenant à la lecture du texte. Le texte est lu et admis.

Nous allons procéder maintenant au vote par appel nominal.

Ceux qui sont en faveur du projet de loi diront oui, les adversaires diront non.

Le projet de loi a été adopté par 54 voix contre 5.

Ont voté oui : MM. Hauptert, Hellinckx, Hildgen, Hurt, Juncker, Konen, Lucius, Mme Lulling, MM. Poos, Schaffner, Schaus, Schlechter, Urwald, Wantz, Wehenkel, Werner, Winkin, Wolff, Backes, Birtz, Bollendorff, Bousser, Brebsom, Cravatte, Dondelinger, Dupong, Elvinger, Mme Flesch, MM. Gerson, Grégoire, Gremling, Abens (par M. Hildgen), Mme Bigelbach (par M. Birtz), MM. Buchler (par M. Juncker), Van den Bulcke (par M. Poos), Burger (par M. Urwald), Burggraff (par M. Gerson), Eyschen (par M. Backes), Glesener (par M. Lucius), Hansen (par M. Dondelinger), Hengel (par M. Schlechter), Knauf (par M. Hauptert), Krier (par M. Brebsom), Margue (par M. Grégoire), Mart (par M. Wolff), Meintz (par M. Konen), Ney (par M. Winkin), Prussen (par M. Wolff), Regenwetter (par M. Wehenkel), Santer (par M. Dupong), Schleimer (par M. Bousser), Spautz (par M. Bollendorff), Wagner (par M. Wantz) et Wolter (par M. Werner).

Ont voté non : MM. Meis, Urbany, Useldinger, Grandgenet et Flammang (par M. Grandgenet).

Est-ce que la Chambre accorde la dispense du second vote constitutionnel ?

(Assentiment.)

La dispense est donc accordée.

Nous arrivons au point suivant de notre ordre du jour.

VI. – *Débat sur la déclaration du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet du récent sommet européen.*

M. le Président. Ce point de notre ordre du jour appelle le débat sur la déclaration faite le 19 décembre 1974 par M. Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères au sujet de la conférence des chefs de gouvernement. Donc au sujet du sommet européen. En même temps, nous devons nous prononcer au sujet de la motion présentée par l'honorable M. Bousser au cours des débats budgétaires et qui a été reportée à la discussion sur le sommet.

La parole est à l'honorable M. Werner.

M. Werner. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La septième conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEE s'est préparée dans l'hésitation et le scepticisme. L'état des affaires européennes et les préoccupations dominantes des gouvernements des neuf partenaires ne laissaient pas prévoir de résultat spectaculaire, ni de redressement politique impressionnant. Après coup, on se félicite néanmoins qu'elle ait eu lieu. Ce n'est pas qu'elle ait opéré cette forte impulsion qui aurait redressé l'image actuelle et le poids de la Communauté à l'intérieur et à l'extérieur. Ce n'est pas non plus qu'elle ait renversé la

tendance au recul de l'indépendance de l'Europe, qui selon le président de la Commission, M. Ortoli, a caractérisé l'évolution de l'année 1974. Le Président du Gouvernement luxembourgeois a relevé dans sa déclaration du 19 décembre dernier les points forts et les points faibles des résolutions de la réunion. Sa déclaration assortie de réserves et de doutes, notamment sur la praticabilité politique des procédures et des intentions proposées, ne sonne pas encore la relance européenne.

Cela ne signifie pas cependant que la limitation délibérée des objectifs et la retenue que les chefs politiques se sont imposée pour ne pas décevoir, après coup, l'attente des citoyens européens, ne puissent porter des fruits. Accablés par les graves problèmes économiques de l'heure actuelle, paralysés par l'incertitude sur la décision finale du peuple britannique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont néanmoins avancé quelques timides pions sur l'échiquier communautaire.

Avec la conférence de décembre 1974 se clôture la série des Sommets européens irréguliers et solennels et est censée s'ouvrir l'ère des Conseils de la Communauté au plus haut niveau, avec une périodicité régulière et une organisation fonctionnelle. Il est vrai qu'une systématisation des rencontres du Sommet avait déjà été envisagée à la réunion de Copenhague de décembre 1973, qui abandonnait aux présidents du Gouvernement assumant la présidence semi-annuelle du Conseil, l'initiative de convoquer des réunions dites présidentielles.

A cet endroit, je voudrais rappeler la méfiance avec laquelle fut accueillie par divers Gouvernements et par les milieux européens en général, l'idée d'institutionnaliser les rencontres au Sommet, lors des deux premières réunions au Sommet de Paris, 1961 et Bad Godesberg en 1962.

La crainte était que la Conférence des Chefs de Gouvernement ne se substituât aux institutions communautaires, qu'elle n'opérât en quelque sorte comme instance d'évocation des affaires ou de recours, et que, se basant sur la pure Coopération entre Gouvernements, elle ne compromît la véritable intégration en vidant les Traités de leur contenu.

Peut-on dire que ce danger soit écarté ? Le Président du Gouvernement luxembourgeois semble ne pas le croire. Le danger reste latent.

Toutefois la réunion de Paris a éclairci le débat sur un point important qui représente en même temps un coup de chapeau à l'intégrité des Traités. Les Chefs de Gouvernement se réuniront en conseil de la Communauté, lorsqu'il s'agit des matières couvertes par les Traités. Ils appliqueront les traités de Rome et de Paris, également en ce qui concerne le rôle de la Commission. Pour ce qui concerne les autres matières, entre autres la politique étrangère, ils s'assembleront au titre de la coopération politique. Le pont qui est ainsi jeté entre les compétences des instances communautaires et celles réservées aux Gouvernements nationaux, devrait en principe améliorer la cohésion globale de la politique des états-membres associés en communauté.

Quels que soient les résultats effectifs de cette innovation, qui dépendront essentiellement de la volonté politique, de l'autorité effective et, surtout, de l'esprit de suite des présidents sur le plan national, la résolution sur les conseils de communauté au plus haut niveau, constitue un

progrès dans les idées et est de nature à désarmer certaines réticences.

Un autre point positif, dont la positivité est cependant très relative, consiste dans la volonté manifestée d'appliquer les dispositions du Traité sur les décisions majoritaires du moins dans certains cas où il ne s'agit pas de problèmes très importants ou vitaux. En d'autres termes la pratique des décisions unanimes qui s'était installée à la suite de la conférence des retrouvailles de Luxembourg en 1966, serait assouplie. Comment et jusqu'à quel point, n'est pas encore très clair. Le Ministre des Affaires Etrangères estime que la pratique de veto ou plutôt de l'unanimité au Conseil ne sera sans doute que très modérément entamée, d'autant plus que la Grande-Bretagne et le Danemark semblent ne pas vouloir mettre en cause le soi-disant arrangement de Luxembourg. Sur ce point nous devons compter sur l'esprit pratique des responsables de la politique communautaire, qui devraient envisager l'application de procédures de décision majoritaire dans certains domaines nettement circonscrits. A cet égard une double réflexion devrait être menée à l'effet de :

- 1° dégager dans la mesure du possible des critères ou des procédures pour caractériser l'aspect vital que revêt telle matière pour les pays-membres
- 2° mesurer l'efficacité des procédures de décision actuelles par rapport à l'intérêt commun des pays-membres.

Toujours dans le domaine institutionnel je note une percée qui constitue, du moins par rapport aux louvoisements et atermoiements antérieurs un heureux coup de barre dans la bonne direction. L'objectif de l'élection au suffrage universel de l'assemblée parlementaire, prévu au Traité, serait réalisé, et l'élection serait prévue pour 1978. Les Chefs de Gouvernement attendent les propositions de l'assemblée, qui portent d'abord sur un projet de convention instituant cette élection. Le rapport y relatif vient d'être approuvé par le Parlement européen dans sa session à Luxembourg de la semaine dernière. Il s'agira pour le Parlement de se mettre d'accord ensuite sur le système électoral.

D'après le rapport Patijn l'importance numérique de notre représentation ne sera pas modifiée.

Au fur et à mesure que se dégagera la structure particulière de l'union européenne c.-à-d. de l'union politique, ce problème de la représentation du Grand-Duché devrait être suivi de près. L'évolution vers une structure fédérale ou quasi fédérale, ne doit pas priver notre pays d'une représentation conforme à la souveraineté complète dont il jouit à l'instar des autres pays-membres.

Je considère également comme heureux le choix que la conférence de Paris a fait de Monsieur Tindemans, Premier ministre de Belgique, pour la mission qui lui est confiée pour faire rapport avant fin 1975 sur les propositions et idées relatives à l'institution de l'Union européenne. La pondération, l'esprit de synthèse et de conciliation qui sont le propre de l'homme d'Etat belge, sont une garantie pour l'aboutissement de sa difficile mission, qui le mettra aux prises avec les courants d'idées, les intérêts, les positions de prestige et d'atavisme de bien des têtes pensantes.

En même temps cette mission marque la continuité avec les objectifs fixés par le Sommet de Paris d'octobre 1972, réunion qui avait eu le mérite de doter la Communauté d'un

programme d'ensemble équilibré et qui, à ce titre, reste valable aujourd'hui, malgré les défaillances qui ont marqué jusqu'ici son exécution pratique.

Les divers résultats positifs de la Conférence de décembre dernier, notamment en matière institutionnelle et de procédure, que je viens d'esquisser, seraient plus convaincants, s'ils avaient été accompagnés d'une plus grande volonté constructive, d'une plus grande convergence d'objectifs, d'une plus grande solidarité européenne quant aux problèmes de fond qui, actuellement, déchirent la Communauté.

Le premier, qui détermine aussi l'impuissance de la Communauté dans d'autres domaines, est celui de l'énergie. Tout en évoquant l'action qui se prépare sur le plan mondial, notamment les possibilités de coopération entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole, les Chefs de Gouvernement se contentent d'inviter les institutions communautaires dans des termes généraux à élaborer et mettre en oeuvre dans les délais les plus brefs une politique énergétique commune. Faute d'orientation plus précise la Commission devra se rabattre, tout en les adoptant à la situation actuelle, sur les propositions qu'elle avait déjà formulées il y a un an. Heureusement que la conférence de la Martinique entre le Président des Etats-Unis et le Président de la République française a réussi à rapprocher les points de vue américain et français sur l'ordre et le caractère des conférences envisagées avec les pays producteurs de pétrole, ce qui est de nature à faciliter le tour de force de la cohésion de l'action d'une Communauté, dont huit membres ont accepté de collaborer dans l'agence Internationale de l'Energie et un neuvième reste en dehors. L'Europe continue à pâtir du fait que l'épreuve de la crise de l'énergie déclenchée fin 1973 l'a trouvée divisée, désemparée, avec une tendance d'esprit au "sauve qui peut".

Quant à l'union économique et monétaire, on est reconnaissant de voir les Chefs de Gouvernement réaffirmer la volonté de réaliser les objectifs fixés lors de la conférence de Paris d'octobre 1972, à savoir d'envisager la réalisation de l'union monétaire vers 1980. Mais on reste sceptique, quand on lit certains commentaires britanniques, et la déclaration faite il y a quelques jours par le Vice-Président de la Deutsche Bundesbank, selon lequel l'union monétaire serait irréalisable dans le délai prévu.

Dans beaucoup de milieux économiques influents se répand l'opinion qu'après tout, tant que les marchandises circulent à peu près librement, on pourrait se contenter, jusqu'à nouvel avis, d'un marché commun réduit pratiquement à une union douanière. Abstraction faite qu'une telle attitude n'est pas en concordance avec les Traités dont les objectifs sont au-delà de l'union douanière, cet état d'esprit ne semble néfaste pour la coopération européenne et met en danger même ce qui a été acquis jusqu'ici.

Qu'est-ce qui donne aux négociations sur la politique agricole leur tour exaspérant et rend l'application de cette politique si malaisée si ce n'est l'absence d'un ordre monétaire à l'intérieur de la Communauté ? Or, voudra-t-on renoncer à une politique agricole intégrée ?

Ce qui est regrettable, c'est moins le fait que les étapes de l'union économique et monétaire n'aient pu être réalisées conformément au plan, que la tendance à envisager les

problèmes monétaires et la politique monétaire actuelle dans un cadre national et selon l'intérêt purement national. Il y a de la résistance pour la mise en commun de la souveraineté monétaire, alors que celle-ci a perdu son caractère absolu depuis longtemps, même dans le chef des grandes puissances. A ce propos nous vient précisément ces jours-ci de la Grande-Bretagne, si réservée en général vis-à-vis de l'union monétaire, une voix autorisée qui dénonce le caractère fallacieux de l'attachement à une notion dépassée. Dans un discours courageux le Ministre Roy Hattersley a mis le 6 janvier dernier les points sur les i en disant ceci : "le privilège pour le Parlement de prendre des décisions théoriques que notre situation économique et politique rend impossible de mettre en pratique est de peu de valeur... Quelles que soient les décisions et les lois que nous approuvons formellement, le taux d'intérêt appliqué en Grande-Bretagne, qui affecte tous les aspects de notre vie, du contrôle de l'inflation jusqu'aux constructions d'écoles, dépendra davantage des décisions prises à Zurich, Bonn et New York — et maintenant encore à Téhéran, Jeddah et Caracas — que par quoi que ce soit, décidé par le Parlement."

Ce qui est vrai des décisions du Parlement l'est aussi des gouvernements et des autorités monétaires en général.

Bien sûr depuis 1971, le système monétaire mondial périlite et il est difficile de construire une union alors que le pôle monétaire est désaxé. Aussi les nations européennes font-elles bien d'apporter leur concours à la solution du problème mondial du système international des paiements. Les accords réalisés ces jours-ci à Washington concernant le recyclage des pétro-dollars sont réconfortants.

Mais le rôle joué par l'Europe sur le plan mondial devrait être accompagné et soutenu par une action plus vigoureuse sur le plan communautaire et surtout par une prise de conscience plus nette du fait que la lutte contre l'inflation passe par une discipline économique européenne comme par une solidarité financière européenne. Finira-t-on par accepter des disciplines et des solidarités sur le plan mondial plutôt que sur le plan européen ? Ce serait paradoxal. La relance de l'économie européenne menacée de récession ne se fera à son tour dans de bonnes conditions que si elle est concertée entre les nations européennes.

La perméabilité de nos économies est devenue trop réelle pour que les partenaires puissent ignorer ce qui se passe chez leurs voisins. C'est ainsi que j'estime que les Gouvernements européens ont le devoir de se concerter sur la façon dont ils feront usage d'éventuelles plus-values résultant de la réévaluation des réserves d'or.

Ce n'est qu'un des exemples des concertations nécessaires en matière de politique monétaire. La relance des investissements et, en général, les mesures tendant à contre-carrer la récession et le sous-emploi menaçants, devraient également être concertées au sein de la Communauté. J'estime que l'on devrait faire du Fonds européen de coopération monétaire un centre communautaire de concertation de la politique de la monnaie et du crédit en attendant qu'il devienne dans la phase finale un véritable centre de décision pour les mêmes matières. Je sais que les travaux sont en cours pour accroître les pouvoirs du Fonds et ses attributions dans cette direction. Corrélativement, à en croire le

Président Ortoli, la Commission pourrait prendre des initiatives en vue de la création définitive d'une unité de compte européenne. De cette façon, on revient à une conception que j'avais développée antérieurement et qui compte sur le besoin de stabilité notamment de l'épargne pour étendre progressivement et quasi automatiquement l'utilisation de l'unité de compte européenne dans les emprunts et dans les contrats.

Je voudrais souligner la décision prise par les Chefs de Gouvernement concernant le Fonds européen de développement régional. Si la dotation reste dans des limites qui ne correspondent peut-être pas aux besoins globaux réels, il faut se féliciter encore une fois de cette percée politique, dont l'impact sur la vie et l'avenir de la Communauté eût été certainement plus profond, si la même décision avait été prise il y a un an en conformité des résolutions du Sommet de Copenhague. Enfin, il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Bien sûr dans les circonstances actuelles un grand nombre des problèmes évoqués supposent des efforts de solution sur un plan plus vaste que la Communauté. Il ne reste pas moins vrai qu'il serait erroné de "mondialiser" systématiquement les problèmes et leurs solutions plutôt que de chercher des solutions sur le plan européen, dans la logique des engagements communautaires. L'indépendance de l'Europe est à ce prix !

Finalement le dernier Sommet de Paris n'aura pas comblé tout les espoirs, mais il restera, comme d'autres Sommets antérieurs, un point de repère important dans la dure voie vers l'intégration européenne.

(Très bien !)

M. le Président. La parole est à l'honorable Mme Flesch.

Mme Flesch. Monsieur le Président, Messieurs. En tout premier lieu, permettez-moi de remercier mon collègue, l'honorable M. Dondelinger, qui a bien voulu me céder son temps de parole et me permettre de le précéder dans l'ordre des orateurs, car je serai obligée, et je m'en excuse auprès du Président du Gouvernement, de quitter prématurément la séance, retenue par d'autres obligations parlementaires à caractère européen.

Monsieur le Président, Messieurs. Le dernier sommet européen tenu à Paris, les 9 et 10 décembre derniers, s'est déroulé avec comme toile de fond essentielle la question de l'appartenance future de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes, la crise de l'énergie, les dangers d'inflation et de récession.

En tant qu'Européens, en tant que Luxembourgeois, en tant que Libéraux, mon groupe et moi sommes, au vu des résultats obtenus, partagés en quelque sorte entre des sentiments contraires. D'une part, certains aspects positifs ont certainement pu être enregistrés, d'autre part nous ne cachons pas que nous avons espéré ou que nous aurions très certainement souhaité un "déblocage" plus spectaculaire ; un progrès plus prononcé et plus concret.

Dans ce contexte, il n'est pas possible de passer sous silence les formulations circonspectes, byzantines ou elliptiques du communiqué final, établi, semble-t-il, dans la "meilleure" — et je mettrai meilleure entre guillemets —